

LA GRAVE | 19 institutions du milieu parlent d'une même voix auprès des pouvoirs publics

Les mineurs interdits d'accès dans 2/3 des refuges alpins ?

Il s'appelle "Ref 7" et cristallise les doutes du milieu de la montagne aujourd'hui, tant il est un frein aux nouvelles vocations. Cet article de l'arrêté du 10 novembre 1994, relatif aux règles de sécurité dans les établissements recevant du public, stipule que les mineurs ne peuvent être accueillis dans les refuges d'altitude. L'épineuse question perdure et, ce lundi, la Coordination montagne, fédérant 19 institutions dont le Club alpin français, la FFME ou le syndicat des guides, se penchait sur la stratégie à adopter en même temps qu'elle inaugurait sa nouvelle antenne de la Grave.

« Aujourd'hui, deux textes se superposent, et leur interprétation entretient le flou sur la réglementation », explique le député des Hautes-Alpes Joël Giraud, par ailleurs président du conseil national de la montagne. En effet, un décret de 2007, modifiant le code du tourisme et donnant une définition plus précise de la notion de refuge (*), autorise l'accueil des mineurs dans le cadre d'itinérances. Mais pour Niels Martin, directeur de la coordination montagne, ce n'est pas suffisant : « Aujourd'hui, selon les départements, les structures d'encadrement, Éducation nationale via les inspections académiques ou autres, se réfèrent à l'un ou



C'est à La Grave que les membres de la Coordination montagne et le député Joël Giraud se sont réunis, à 3 200 m d'altitude, avant d'inaugurer, dans le village, la troisième antenne de la coordination dans ce haut lieu de la montagne qui accueillit, jadis, l'école nationale de ski et d'alpinisme durant un an.

l'autre des textes, selon qu'elles veulent s'abriter ou au contraire développer des initiatives pédagogiques auprès du jeune public. »

Accessible à moins d'une demi-heure à pied

Hautes-Alpes et Savoie sont plutôt volontaristes. L'Isère, toujours sous le choc du drame du Drac, serait plus restrictive comme les Alpes-de-Haute-Provence. En clair, codes de l'urbanisme et du tourisme se contredisent et une nécessaire harmonisation est attendue pour cla-

rifier une situation kafkaïenne qui pénalise l'éveil à la montagne.

C'est le grand chantier à l'heure actuelle de cette Coordination montagne, aidée dans ses démarches par le député Joël Giraud qui a engagé des discussions avec la direction de la sécurité civile.

Aujourd'hui, la nouvelle version du "Ref 7" en cours d'écriture est loin de lever toutes les incertitudes. En effet, le projet exclurait les mineurs des refuges non accessibles par caravane terrestre en moins d'une demi-heure. « On nous dit que l'hélicoptère est trop

aléatoire ». Cela représente deux tiers des établissements alpins, selon une première étude d'impact. Du côté de l'UCPA, on estime que cette version du texte impacterait directement 600 mineurs chaque année et la moitié des séjours. La coordination montagne poursuit le travail de lobbying avant la validation de ce texte à l'été prochain.

Antoine CHANDELLIER

(*)Le refuge tel que défini par le décret de 2007 : un hébergement d'altitude isolé, à caractère collectif, accessible à pied dont les

L'INFO EN +

LA COORDINATION MONTAGNE

Outdoor Sports Valley, grappe d'entreprises qui fédère les équipementiers, la Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et l'association Mountain riders ont rejoint la coordination montagne, créée le 2 janvier 2012. 19 institutions adhèrent à cette instance qui regroupe au niveau national les principaux acteurs associatifs et socioprofessionnels : fédérations, syndicats et groupements de professionnels, associations de protection de la nature, associations d'éducation populaire ayant trait à la montagne...

LA FÊTE DE LA MONTAGNE FIN JUIN

Les 28 et 29 juin, près de 200 événements en lien avec la montagne non ou peu aménagée seront organisés dans les six massifs français. Parmi lesquels les 150 ans de la première ascension de la Barre des Écrins. www.fetedelamontagne.org

vocations prioritaires sont la sécurité et l'accueil de pratiquants d'activités physiques de montagne, ouvert à tous et par tous temps.